2.C

MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION TOURISTIQUE SPÉCIFIQUE EN LIEN AVEC L'ARRIVÉE DU CONTOURNEMENT

Le site exceptionnel du bassin du Puy-en-Velay qui ne sera plus traversé par la N88 aura besoin d'une campagne de communication spécifique pour asseoir sa notoriété à l'extérieur de la Région. Le concept de "ville-étape" entre Lyon et Toulouse est un point de la stratégie de développement touristique.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Mise en oeuvre de la campagne de communication spécifique, en lien avec l'arrivée du contournement « Le Puy-en-Velay, site exceptionnel et "ville-étape" entre Lyon et Toulouse » par :

- le développement de supports dématérialisés : réseaux sociaux, e-tourisme / m-tourisme (applications smartphone,...),
- des actions de sensibilisation et de lobbying auprès des prescripteurs,
- de l'évènementiel,
- des éditions (guides, flyers,...),
- les médias presse, radio, télévision (dossier de presse, communiqués de presse, encarts, spots radio ou télévision, accueil-presse),
- des sites internet (général ou thématique).



2.C 2

AMÉNAGEMENT D'EQUIPEMENTS ET/OU LIEUX DE PROMOTION TOURISTIQUE

Le contournement ne constituant pas une « vitrine » du site exceptionnel du Puy-en-Velay, il y aura un fort besoin de communication sur « ce que l'on ne voit pas » depuis la N88 et plus particulièrement depuis le contournement.

Aussi la stratégie de développement touristique et le concept de la "ville-étape" doit pouvoir se décliner de façon concrète sur cet axe.

Cela pourra revêtir des formes diverses comme :

- l'aménagement d'un lieu de valorisation des divers produits locaux ou agricoles de proximité,
- la mise en place de dispositifs muséographiques apportant une interprétation du cœur d'agglomération...

A condition que ces projets et leur positionnement sur le territoire résultent des travaux liés à l'élaboration de la stratégie de développement touristique d'ensemble (cf.I.A3).



- Mettre en œuvre l'aménagement d'un (ou de) lieu(x) de promotion touristique en s'appuyant principalement sur la stratégie de développement touristique (14.3) croisée avec les approches "nature et paysage" et "mobilités et déplacements".

- Mettre en cohérence et coordonner les messages et les supports entre les différents diffuseurs touristiques (Conseil Général, Office du Tourisme Intercommunal, Privés,...) en ces lieux.